

Terrorisme. Un travail en profondeur pour la justice et la paix

Les attentats du 13 novembre 2015 à Paris resteront longtemps inscrits dans notre mémoire : la mémoire des familles meurtries par la mort de l'un des leurs, mais aussi notre mémoire collective. La France, touchée au cœur, est digne dans l'épreuve.

Un crime contre l'humanité

Les actes terroristes se succèdent, donnant le sentiment d'une « guerre mondiale par morceaux », selon l'expression du Pape François. Toutefois le terrorisme n'est pas la guerre, au sens où ce terme s'applique à des conflits armés entre des Etats ou des groupes organisés, encadrés par diverses conventions internationales : tout n'est pas permis ! Or, le terrorisme est la violence à l'état brut, une violence « aveugle » qui frappe sans discrimination et sans pitié, de façon imprévisible, dans le but de créer un climat d'insécurité et d'angoisse. Son objectif est d'installer la peur, en laissant planer la menace de nouveaux attentats.

Il n'est pas de cause juste, ni de circonstances atténuantes qui puissent justifier de tels actes. Le mal commis est sans commune mesure avec les causes qui pourraient l'expliquer. Il ne saurait y avoir d'exception à la condamnation absolue de tout acte terroriste. « Le terrorisme est fondé sur le mépris de la vie humaine... Il constitue en lui-même, en tant que recours à la terreur comme stratégie politique et économique, un véritable crime contre l'humanité. »¹

Réagir et comprendre

Nous restons toutefois avec des questions. Comment est-il possible d'en arriver là ? Pourquoi et comment certains jeunes peuvent-ils devenir « radicalisés » à ce point ? Pour éradiquer le terrorisme, il est nécessaire d'en comprendre les ressorts, et de se résoudre à chercher pourquoi des hommes et des femmes deviennent des terroristes, dans tel contexte plutôt que dans tel autre. Les auteurs des attentats ne sont pas des déséquilibrés : la planification très étudiée et très précise de leurs actes est à la hauteur de leur détermination ! Il y a de toute évidence des terreaux qui génèrent des terroristes. Toute politique antiterroriste doit forcément le prendre en compte, dans la ligne précisée par Jean-Paul II dans son message du 1^{er} janvier 2004 : « ... pour être victorieuse, la lutte contre le terrorisme ne peut se limiter à des opérations répressives et punitives. Il est essentiel que le recours à la force, s'il est nécessaire, soit accompagné d'une analyse courageuse et lucide des motivations sous-jacentes aux attaques terroristes. »

Dossier central

L'entreprise au défi du climat

Frédéric BAULE, Xavier BECQUET, Cécile RENOARD,
Editions de l'Atelier, 2015, 200 pages.

Il est bien sûr du devoir de l'Etat, responsable du « bien commun », d'éviter la réitération d'actes terroristes et de mettre « hors d'état de nuire » ceux qui préparent de futurs attentats. Ces mesures relèvent surtout de la police, du renseignement, de la lutte contre le financement des réseaux. Les Etats doivent davantage encore coordonner leurs politiques anti-terroristes.

Il est normal que des circonstances exceptionnelles appellent des mesures exceptionnelles. L'enjeu est de taille et la tâche difficile, puisqu'il faut veiller à ce que les actions entreprises pour mettre hors d'état de nuire les terroristes d'aujourd'hui n'aient pas pour effet de susciter de nouvelles générations de terroristes pour demain et après-demain. Ainsi, toute action militaire -aussi légitime qu'elle puisse être- doit rester proportionnée à la menace et ne pas provoquer des dommages plus grands que ceux auxquels elle entend remédier².

La répression policière et militaire, nécessaire, ne peut constituer l'unique réponse. Nous ne pouvons pas nous dispenser de l'effort d'intelligence concernant les causes du terrorisme. Loin de toute explication simpliste, nous devons prendre la mesure de la radicalisation constante de jeunes Français, musulmans ou convertis, cela depuis plus de vingt ans. Ils agissaient hier sous la bannière d'Al-Qaïda, aujourd'hui sous celle de Daech,... et demain ? La fin de Daech ne signera pas la fin de ce mouvement de fond, de cette révolte nihiliste qui est prête à tout pour terroriser.

Résistance spirituelle

La résistance au terrorisme est aussi d'ordre spirituel. Devant un tel excès du mal, le risque est grand de se laisser emporter soi-même par la spirale de la violence, et d'entrer ainsi dans le jeu des terroristes. Nous ne devons pas céder au démon de la peur, à la tentation de la vengeance, ni démissionner face au mal. Le croyant puise dans la prière, dans la relation à Dieu, la force de résister au mal, la lucidité pour regarder en face les situations qui favorisent le terrorisme et le courage d'un travail en profondeur pour la justice et la paix : nous sommes tous frères, enfants du même Père, et cette terre est notre « maison commune ».

Mgr Yves Boivineau

*Evêque d'Annecy
Président de Justice et Paix*

¹ Jean-Paul II, Journée de la Paix, 1^{er} janvier 2002

² Voir Catéchisme de l'Eglise catholique, articles 2307 à 2317 et La légitime défense et ses limites, P. Christian Mellon sj, La Croix, 27 novembre 2015.

L'entreprise au défi du climat

Frédéric BAULE, Xavier BECQUET, Cécile RENOUARD, Editions de l'Atelier, 2015, 200 pages.

Les trois auteurs s'appuient sur leurs compétences concernant le monde de l'entreprise en vue de mettre en lumière la responsabilité éthique des différents acteurs. Leur travail a aussi associé d'autres cadres et dirigeants qui appartiennent à un groupe d'échange et de réflexion : « *L'Entreprise, une bonne nouvelle* » (EBN). Leur propos fait donc référence à de nombreuses expériences concrètes, tout en respectant la discrétion nécessaire.

Un défi majeur : le climat

Le titre de l'ouvrage, *L'entreprise au défi du climat*, est tout à fait explicite. Une question majeure est retenue, celle du climat, et elle est examinée du point de vue d'une institution directement concernée en raison de ses activités, l'entreprise. Le propos s'adresse précisément à celles et ceux qui y exercent des responsabilités décisionnelles : les cadres et les dirigeants. Des lecteurs situés différemment, dans l'entreprise comme dans la société, peuvent cependant adapter à leur propre situation les critères de discernement qui sont ici déclinés. Le point d'attention central de l'ouvrage concerne le climat, mais les autres facettes du défi écologique se trouvent aussi largement prises en compte.

Un état des lieux

L'enjeu majeur est de viser un accord pour contenir la hausse des températures à 2°C ; sinon, on risque de déclencher un emballement aux conséquences catastrophiques. Selon l'avis des spécialistes du GIEC, c'est le seuil critique. Et s'il y a encore moyen d'agir, la voie reste étroite. Toujours selon ces experts, il faut diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre (GES), entre 2000 et 2050, si nous voulons avoir des chances de contenir le réchauffement dans les 2° fatidiques. Alors se pose un

problème : comment opérer une telle réduction sans empêcher des populations pauvres d'accéder aux biens élémentaires ? Certes, la Chine et les États-Unis représentent les plus gros émetteurs de GES, mais cela ne dédouane pas l'ensemble des pays développés et émergents. Ce qui suppose des changements dans les modes de production et de consommation : tous les acteurs de la vie économique se trouvent concernés, notamment les entreprises.

Un appel à la responsabilité

L'ouvrage met l'accent sur l'urgence dramatique du problème ; il traite aussi des blocages idéologiques et institutionnels qui freinent les nécessaires changements. Le message du livre veut susciter la responsabilité de tous les acteurs, à commencer par ceux qui assument des fonctions dirigeantes, de manière à enclencher des prises de conscience qui permettront des décisions courageuses et efficaces. « *Nous sommes face à des risques majeurs, et face à des résistances gigantesques, mais en même temps c'est un horizon extraordinaire de créativité et de développement qui s'offre à nous.* » (p. 189)

Des solutions complexes

Le réalisme du propos se vérifie notamment en ce qui concerne la complexité des facteurs à prendre en compte ; il s'ensuit une attention critique à l'égard des solutions envisagées. Par exemple, un effort positif en matière écologique peut se trouver réduit par « *l'effet rebond* ». Une situation éclaire cette expression : « *Un réfrigérateur des années 2000 ne consomme plus qu'une toute petite partie de ce que consommait un réfrigérateur des années 1960. Mais il est beaucoup plus grand. Et nous y avons ajouté aussi un congélateur.* » (p. 50) En d'autres termes, un travail pour des économies d'énergie ne

se traduit pas forcément par une diminution de consommation si, dans le même temps, nous augmentons et diversifions nos besoins. Ce point d'attention, qui met en jeu des modes de vie, concerne aussi bien les consommateurs que les producteurs de biens et de services.

Des freins : le conformisme, le repli sur ses avantages

Les auteurs concentrent leur propos sur l'entreprise. Celle-ci, comme toute institution, comporte un *éthos*, une manière convenue de penser et de faire, qui s'impose aux acteurs, mais qui dépend aussi, soit de leur soumission à l'idéologie ambiante, soit de leur volonté de changement. Parmi les freins aux nécessaires évolutions, l'ouvrage note le refus de réglementations contraignantes, la résistance au changement, le conformisme, la peur de se retrouver isolé dans l'entreprise.

Mais le manque de cohérence n'est pas l'apanage des acteurs économiques, il caractérise aussi les politiques, par exemple avec le découplage entre les négociations de libre échange et les discussions sur le climat. « *Comme si émissions de gaz à effet de serre et développement économique étaient des sujets sans rapport.* » (p. 109) Ou encore quand les nécessaires conversions de certains types de productions sont différées en raison de leur impact sur le chômage ; on oublie alors que la créativité et l'innovation impliquées dans la mise en œuvre de processus plus respectueux de l'environnement peuvent avoir un effet positif sur l'emploi.

Le défi majeur auquel nous sommes confrontés requiert un surcroît d'intelligence, en mobilisant des compétences diversifiées, alors que prévaut trop souvent une frilosité intellectuelle alliée à des stratégies

de clans repliés sur leurs prébendes. Ainsi, un acteur cité par l'ouvrage, qui travaille au financement du développement pour des populations pauvres, a été surpris, d'une part par le niveau de rentabilité exigé par les banques de développement et d'autre part, par les rémunérations attendues par les acteurs : le double de ce qui se pratique dans une grosse entreprise industrielle ! Une question pertinente est alors posée : un tel niveau de revenu est-il compatible avec une mission d'aide au développement ? (p. 147)

Une attention : le sens de la vie

Les entreprises se mobilisent pour générer du profit et privilégient l'action, au détriment souvent des questions de sens et de finalité. Quant aux acteurs, ils sont présentés, et parfois caricaturés, comme assoiffés de pouvoir et d'argent. Mais ils s'interrogent aussi sur le sens de la vie, sur le monde qu'ils vont transmettre à leurs descendants : est-ce que ce sera un univers d'injustices et de violences, au milieu d'une nature en perdition ? Les plus lucides savent bien que ce monde n'aura un avenir que si les humains les plus favorisés envisagent des changements profonds dans leurs modes de vie. Il faut pour cela gagner des espaces de liberté, afin de résister aux visées trop courtes de l'entreprise ou de l'institution que l'on sert, en vue d'instaurer un climat de confiance et d'espérance.

L'éthique sociale susceptible de structurer un tel discernement pratique met au centre des préoccupations le sens du bien commun et l'attention préférentielle pour les pauvres. À ce propos, les auteurs de l'ouvrage dénoncent de manière réitérée les inégalités de revenus et de qualité de vie : elles détériorent le lien social, renforcent les égoïsmes, empêchent une prise en

compte des enjeux collectifs à court et à long terme (p. 167).

Une référence : la justice sociale

Si la polarité de l'entreprise est d'abord économique, elle ne peut se défaire de ses responsabilités sociales et environnementales. Ceci est d'autant plus important que certaines entreprises disposent d'un poids considérable : ainsi, deux compagnies pétrolières représentent les 21^{ème} et 22^{ème} entités économiques du monde, entre deux États, juste après la Belgique et juste avant la Pologne. Au nom de la justice sociale et écologique, un questionnement explicite est aussi adressé à des firmes, par exemple Monsanto, dont le pouvoir est peu encadré, qui détient la majeure partie des brevets sur le vivant et qui rend ainsi dépendants des paysans du monde entier. De même, une mise en garde est clairement exprimée à propos du traité de libre échange qui est actuellement négocié entre les États-Unis et l'Europe (Tafta) : il risque de renforcer le pouvoir des entreprises au détriment des États, et cela sans l'assentiment de citoyens qui en subiront les conséquences sociales et environnementales (p. 160).

Pour une éthique spirituelle

Si l'ouvrage traite largement de problèmes économiques et politiques, il le fait à partir d'une responsabilité éthique clairement assumée. « L'éthique, non pas – ainsi que l'on peut encore l'entendre dans certains milieux – comme ce qui serait une dimension optionnelle, facultative, à côté des exigences de la 'vraie vie', d'un modèle économique prétendu moralement neutre, mais, tout au contraire, comme étant située au cœur de l'activité de production, d'échanges et de consommation : l'éthique est la préoccupation lucide et solidaire à l'égard des communs et du vivre-ensemble sans laquelle l'activité

économique est menacée de précipiter une partie de la planète et de ses écosystèmes dans le mur. » (p. 188-189)

L'héritage éthique nous met en quête d'une vie bonne pour tous. Le pape François vient d'en rappeler toute l'importance dans son encyclique *Loué sois-tu !*, Sur la sauvegarde de la maison commune. Il y écrit que « *La politique ne doit pas se soumettre à l'économie et celle-ci ne doit pas se soumettre aux diktats ni au paradigme d'efficacité de la technocratie.* » (n° 189). Une juste interpellation à propos d'un principe d'efficacité qui privilégie les avantages à court terme d'une minorité, au détriment de populations pauvres, en mettant en cause l'avenir de la vie sur terre. Si l'explicitation des menaces doit être faite, en dénonçant la culture de mort qu'elles encouragent, c'est en raison d'une vision positive de la vocation humaine. Il s'agit de « *surmonter l'anxiété malade qui nous rend superficiels, agressifs et consommateurs effrénés.* » (n° 226) À l'inverse, « *La préservation de la nature fait partie d'un style de vie qui implique une capacité de cohabitation et de communion. Jésus nous a rappelé que nous avons Dieu comme Père commun, ce qui fait de nous des frères. L'amour fraternel ne peut être que gratuit, il ne peut jamais être une rétribution pour ce qu'un autre réalise ni une avance pour ce que nous espérons qu'il fera. C'est pourquoi il est possible d'aimer les ennemis. Cette même gratuité nous amène à aimer et à accepter le vent, le soleil ou les nuages, bien qu'ils ne se soumettent pas à notre contrôle. Voilà pourquoi nous pouvons parler d'une fraternité universelle.* » (n° 228)

André Talbot
Prêtre du diocèse de Poitiers,
membre de Justice et Paix

Le terrorisme, c'est quoi ?

Il y a dix ans, Justice et Paix publiait, dans la collection Documents Episcopat, le n°3-4/2005 *TERRORISME*, condamner, expliquer, résister, issu d'un travail mené sous la direction de Christian Mellon¹. Le contenu du premier chapitre « *Terrorisme : définition difficile, mais nécessaire* » est ici examiné.

Dès que l'on prétend réfléchir sur le terrorisme, porter sur lui des jugements éthiques et/ou politiques, débattre des attitudes à adopter à son égard, on s'aperçoit très vite que l'on a besoin de s'accorder sur le sens de ce mot. Il est en effet chargé de tellement d'affects qu'il est très souvent utilisé uniquement pour condamner un acte de violence avec une force toute particulière. Il sert moins à décrire des actes qu'à manifester l'intensité de la répulsion qu'ils inspirent, fonctionnant alors comme une sorte de superlatif de la violence condamnable. C'est justement parce que l'usage du mot entre si souvent dans la guerre des propagandes qu'il importe d'en proposer une définition objective en faisant abstraction de tout jugement de valeur sur les causes défendues par ceux qui y recourent. Il ne s'agit évidemment pas d'exclure le jugement de valeur sur de tels actes, mais de noter qu'il n'a pas à interférer dans la recherche d'une définition-description de ce mode d'action.

Une violence politique

Il y a au moins un point que l'on trouve dans presque toutes les définitions proposées : l'adjectif « terroriste » désigne une forme de violence qui s'exerce dans le champ politique, au sens large. Mais nombreuses sont les formes de violence qui s'exercent dans le champ politique : guerres, guérillas, assassinats politiques, etc. Qu'est-ce qui caractérise les actes « terroristes » ? Pour une première approximation, on peut partir du contenu même du mot : il est de l'essence même d'un tel acte d'inspirer la peur. On

objectera que cela est vrai de tout acte de violence, mais les actes terroristes ont vraiment pour objectif « *stratégique* » de susciter la peur dans une population, afin d'en récolter des bénéfices politiques.

Une stratégie indirecte

Pour cerner plus précisément ce qui caractérise en propre un acte terroriste et qui le distingue d'un autre acte de violence politique, la distinction entre « *stratégie indirecte* » et « *stratégie directe* » est éclairante.

Dans la « *stratégie directe* » (par exemple la guerre classique, la guérilla, l'assassinat politique ciblé, etc.), le but visé à travers l'action violente est d'affaiblir un ennemi en cherchant à « *mettre hors de combat* » toute personne contribuant directement à son effort de guerre (combattants, décideurs, ouvriers de l'armement, agents de communication ou de logistique, agents de renseignements, etc.). Dans la « *stratégie indirecte* », l'affaiblissement de l'ennemi est visé à travers l'élimination, non pas de ses forces, mais de sa résolution : il s'agit d'obtenir de lui qu'il accomplisse, ou renonce à accomplir, tel ou tel acte, non pas sous la pression de la contrainte matérielle, mais sous la pression de la peur. Or dans les pays démocratiques, l'attitude de l'opinion publique est un facteur essentiel - sinon toujours déterminant - de la résolution politique des décideurs. Celui qui planifie un acte « *terroriste* » suppose - souvent à tort, mais c'est une autre question - que la population terrorisée par la menace de répétition des attentats, exercera sur ses dirigeants une pression telle qu'ils céderont à ses exigences en échange d'une suspension de cette terreur.

Le hasard et la perpétuation

L'efficacité de cette stratégie indirecte qu'est le terrorisme dépend donc, entre autres, de deux facteurs essentiels :

1. Que des destructions somme toute assez limitées répandent la peur la plus large et la plus intense possible. Pour cela, il importe qu'un grand nombre de

personnes se sentent menacées. Il faut donc que la violence frappe au hasard, de telle manière que chacun puisse craindre d'être parmi les prochaines victimes. C'est pourquoi la forme la plus habituelle du terrorisme est l'attentat dit « *indiscriminé* » qui ne vise personne en particulier. On pourrait dire que l'expression « *terrorisme aveugle* » est un pléonasme.

2. Laisser planer la menace d'une répétition des actes terroristes. C'est évidemment un point essentiel, puisque l'effet de terreur n'est pas atteint, même après un attentat très médiatisé, si aucun nouvel attentat n'est à redouter : quel effet aurait un acte terroriste dont les auteurs proclameraient que c'est le dernier ? On voit bien, sur ce point, la différence radicale avec l'acte de violence « *directe* », qui a sa fin dans la destruction même qu'il réalise, indépendamment de toute perspective de répétition. C'est pourquoi on dit de l'acte terroriste qu'il est un « *message* » : nous continuerons, disent ses auteurs, jusqu'à ce que vous ayez fait ceci ou cela. Ceci se vérifie particulièrement dans la prise d'otages qui est une sorte de « *répétition quotidienne* » de l'acte terroriste.

La définition de la Convention du 8 décembre 1999 pour la répression du financement du terrorisme rend compte de tout cela. Y est terroriste « *tout acte destiné à tuer ou blesser grièvement un civil, ou autre personne qui ne participe pas directement aux hostilités dans une situation de conflit armé, lorsque, par sa nature ou son contexte, cet acte vise à intimider une population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte quelconque.* »

Marc de Montalembert,
membre de Justice et Paix

¹ <http://justice-paix.cef.fr/spip.php?article636>

Justice
& Paix

Justice & Paix
est un service de la
Conférence Episcopale.

Président : Mgr Yves Boivineau

Membres : S. Bukhari de Pontual - L. Champagne - J. Chaudouet - B-M Duffé
L. d'Ersu - M. Drain - P. Dufour - B. Guillou - N. Haddad - P. Hénault
J. Hocquet - S. Laplane - J.C. Lavigne - J.-B. Marie - M. de Montalembert
D. Quinio - C. Renouard - A. Talbot - D. Verger - D. Viénot

Secrétaire général : Denis Viénot

Secrétariat : Jacqueline Madinier, assistante.

Directeur de la publication : Denis Viénot

58 avenue de Breteuil, 75 007 Paris

Tél. : 01 72 36 69 05 - Fax : 01 73 72 97 03

E-mail : justice.paix@cef.fr

<http://www.justice-paix.cef.fr> - <https://twitter.com/JusticePaixFr>

La lettre de Justice & Paix paraît 11 fois par an.

ABONNEMENT

16 euros par an (11 numéros)

DONS

..... euros

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal : [] [] [] [] Commune :

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Justice & Paix.

ISSN 1148-4705 - Dépôt légal : décembre 2015